

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **28 (1902)**

Heft 13

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Divers.

GENÈVE

Concours pour l'élaboration d'un plan de rectification, d'embellissement et d'assainissement de la ville de Genève.

Nous avons publié déjà les noms des lauréats de ce concours¹.

Le rapport du jury, qui vient seulement de paraître, ne pourrait intéresser nos lecteurs que si nous pouvions mettre sous leurs yeux des reproductions des plans à une échelle assez grande pour qu'ils soient bien lisibles. Or cela nous entraînerait beaucoup trop loin et malgré l'intérêt que peuvent présenter les diverses solutions proposées, nous devons nous borner à reproduire ici les conclusions du dit rapport.

charme en lui-même, mais que ces surfaces grises masquent d'une manière fâcheuse.

Depuis plusieurs années, un projet de construction grandiose est à l'étude pour cet emplacement, mais l'Administration fédérale des Téléphones, pour laquelle cet édifice était projeté, trouve la note à payer un peu forte et ce n'est peut-être pas dommage.

En effet, l'emplacement disponible à la tête de l'île mérite mieux qu'un bureau central de téléphones, dont la situation n'intéresse point le public local.

L'on avait proposé d'y placer le *Musée central* et d'aucuns regrettent encore que l'emplacement des Casemates ait prévalu pour cette création actuellement en voie d'exécution.

Mais, à la suite de cette décision, un projet a surgi qui a été duement mis en lumière par le concours dont nous parlons et qui a pris un certain corps par le fait de la décision du Conseil municipal de mettre de côté pour la construction d'un *nouvel Hôtel municipal*, une somme de 200,000 francs, prise sur

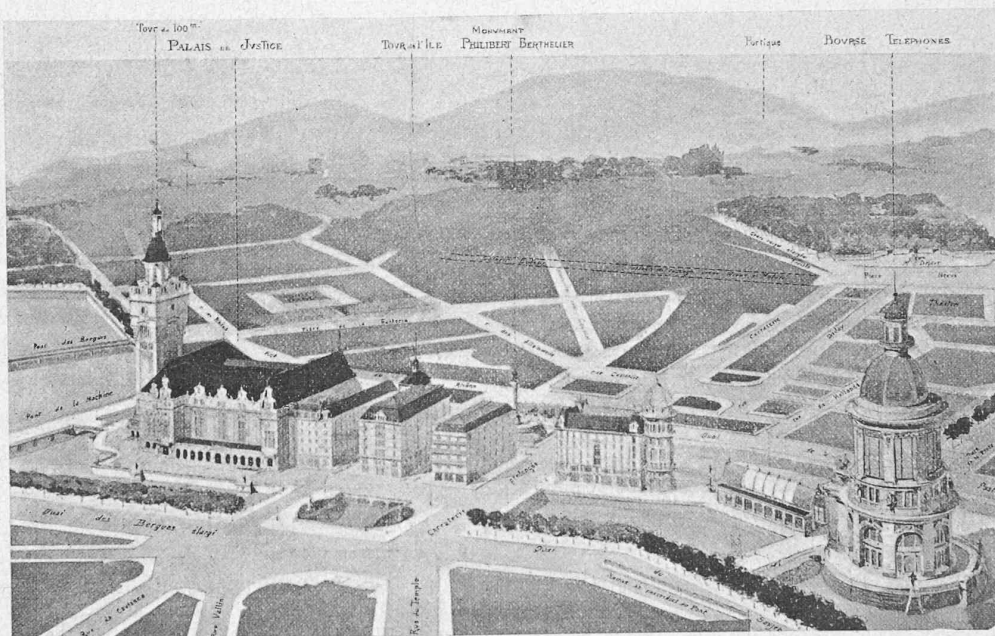


Fig. 1. — Constructions prévues en l'île, 1902. Projet de M. Jos. Marschall, architecte, à Genève².

Le travail fait par les concurrents va être utilisé par le bureau des Travaux de la Ville de Genève pour l'établissement d'un plan-type dans lequel seront concentrées toutes les propositions approuvées par le jury. Nous nous réservons donc de revenir sur cet intéressant sujet une fois ce travail là terminé.

Il nous semble néanmoins intéressant d'examiner à cette place l'une des questions spéciales traitée par la plupart des auteurs des divers projets de rectification et d'embellissement de Genève et qui présente un intérêt immédiat à cause de l'urgence qu'il y a à ne pas laisser les choses en l'état sur ce point particulier; nous voulons parler de l'aménagement de l'île.

Lorsque l'on arrive à Genève en bateau, ou que l'on passe l'un quelconque des ponts du Mont-Blanc, des Bergues ou de la Machine, l'on est désagréablement surpris par l'aspect que présente actuellement le fond de la rade. Deux hauts murs mitoyens derrière lesquels on voit apparaître le clocheton de la Tour de l'île, se détachent sur un paysage lointain, plein de

le legs Galland. En ajoutant à cette somme la valeur de l'Hôtel municipal actuel, on voit que la Ville de Genève peut songer dès maintenant à étudier la question de cette création. La nécessité s'en fait d'autant plus sentir que, si d'une part les services administratifs de la Ville vont en augmentant et exigent chaque année plus de place, ceux de l'Etat en font autant; en sorte que le moment approche où l'Administration cantonale aura un intérêt majeur à racheter de la Ville l'Hôtel municipal, adjacent à ses propres bureaux.

Nous reproduisons le projet de constructions en l'île de M. Marschall (fig. 1), que le jury a classé premier et qu'il apprécie de la façon suivante :

« Les constructions prévues en l'île formeraient également » un ensemble imposant, mais qui ne pourrait être réalisé que » dans un avenir lointain. On en peut retenir cependant le projet » d'édifice public, avec beffroi, commandant l'entrée de la rade, » mais le jury estime que cette construction devrait être plutôt

¹ Voir le N° du 5 avril 1902, page 96.

² Cliché extrait de « La Machine ».

» celle d'un Hôtel municipal, qui exigerait une superficie moindre que le Palais de Justice proposé par l'auteur. »

D'accord avec cette appréciation du jury nous ajouterons que, à notre avis, le projet d'aménagement de l'île par M. Mar-

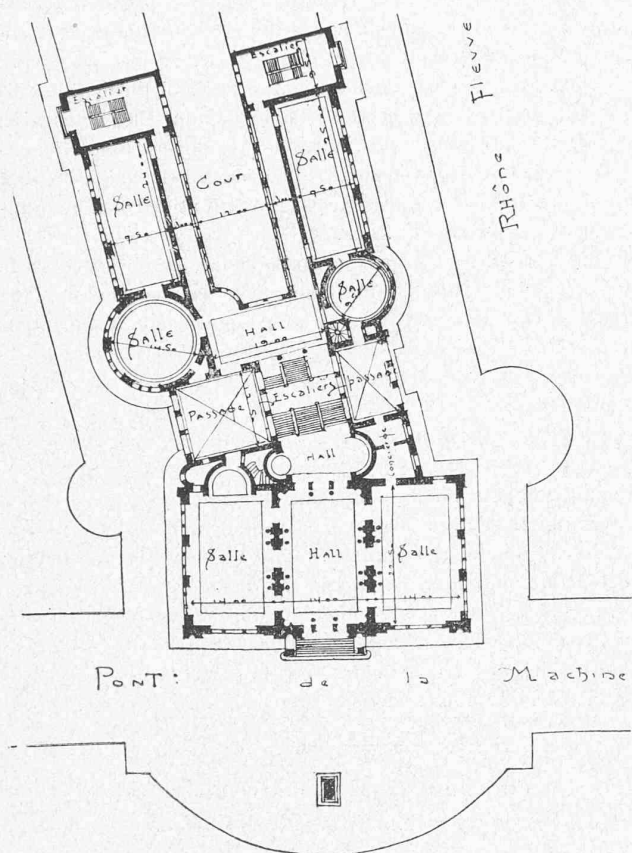


Fig. 2. — Plan du rez-de-chaussée.

schall, comme du reste la plupart des autres projets concernant cet objet, a l'inconvénient d'enlever à l'île tout ce qui peut lui rester de pittoresque, alors que le plan du terrain tel qu'il existe actuellement, se prête admirablement à la construction d'un édifice à silhouette mouvementée formé de corps de bâtiments dissymétriques dont l'aspect cadrerait beaucoup mieux avec l'entourage que les bâtiments rectilignes et symétriques projetés. Il y aurait, en outre, un intérêt majeur, soit au point de vue de la réalisation immédiate du projet, soit à celui de l'économie, d'utiliser autant que possible les bases actuelles qui comportent des vanes indispensables au maintien du régime du Rhône.

Il pourra être intéressant pour nos lecteurs de comparer à cet égard le projet *Marschall* avec le projet de bâtiment du musée qui a déjà paru dans le *Bulletin Technique* de 1900, mais que nous croyons devoir reproduire en regard du premier (fig. 2 et 3).

Nous pensons que le projet du musée pourrait fort bien être transformé en projet d'Hôtel-de-Ville et que la disposition irrégulière des différents corps de bâtiment ainsi que sa silhouette étagée offrirait, des divers points d'où le spectateur est appelé à voir cet édifice, un as-

pect plus agréable à l'œil qu'un bâtiment absolument rectiligne.

En un mot nous pensons que la construction à ériger à la tête de l'île, doit se distinguer surtout par le mouvement de ses lignes et se plier au plan irrégulier donné par la forme actuelle du terrain plutôt que de s'aligner d'une manière absolue aux immeubles déjà construits en l'île.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner cette digression au sujet d'une question très actuelle pour Genève.

Voici maintenant les conclusions du rapport du jury au sujet du plan de rectification et d'embellissement.

CONCLUSIONS.

« L'intéressant concours ouvert par le Conseil administratif en vue de l'élaboration d'un plan de rectification, d'assainissement et d'embellissement de la Ville visait un but essentiellement pratique, celui de fournir aux Autorités municipales des indications précises sur les travaux essentiels à entreprendre successivement et de leur permettre de procéder, dans l'avenir, suivant un plan rationnel et bien arrêté.

Aucun des projets présentés ne saurait être adopté dans son ensemble. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les observations consignées dans ce rapport, mais la plupart d'entre eux contiennent des propositions intéressantes et qui mériteraient d'être prises en considération. C'est au bureau des Travaux du Conseil administratif qu'il appartient d'entreprendre ces études et d'opérer la synthèse, dans un plan général et soigneusement coordonné, des projets dont la réalisation paraîtrait vraiment utile et compatible avec les ressources financières de la Ville.

Nous nous bornerons donc, en manière de conclusion, à indiquer brièvement ici quelques-unes des idées qui ont paru au jury devoir être examinées, d'une manière plus approfondie, en vue de l'établissement du plan définitif. Ce sont :

Pour la rive gauche :

En première ligne : la création d'une nouvelle artère *partant du Bourg-de-Four et aboutissant à Longemalle*, projet d'un intérêt incontestable et financièrement réalisable, dû à M. Marschall (n° 4). Il impliquerait, dans la pensée du jury, l'abandon du projet de prolongement de la rue Céard.

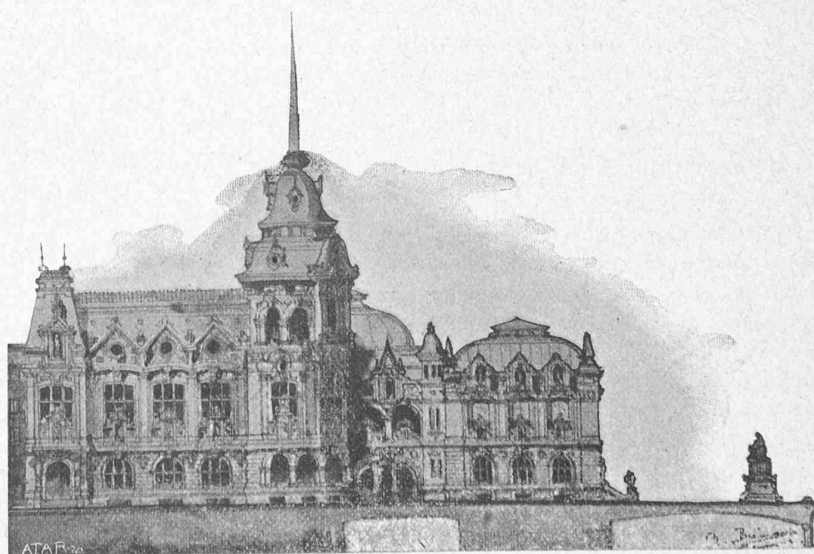


Fig. 3. — Constructions prévues en l'île, 1898. Proposition de M. Imer-Schneider, conseiller municipal. Esquisse de M. A. Brémont, architecte.

L'arrangement de la place Neuve (même projet).

La création d'une rue partant du haut de la Terrasse, pour aboutir à la Cour St-Pierre et dont la pente serait presque nulle, ce travail devant avoir pour corollaire l'élargissement de la Cité (projet n° 4, M. Tedeschi).

Les propositions de M. Chabloy (n° 10) pour l'établissement de la place et de la rue dits de Gondebaud.

Le reliement du quartier des Tranchées aux autres parties de la ville, soit par le prolongement de la rue St-Victor jusqu'à celle de la Croix-Rouge élargie, soit surtout par le rond-point de M. Ody (n° 9).

Le prolongement de la rue du Stand sur la Corraterie et les rues Basses.

Enfin, le dégagement de St-Pierre, du côté Nord, avec démolition de l'Evêché, étudié par la plupart des concurrents mais notamment par MM. Chabloy (n° 10) et Marschall (n° 1).

Pour la rive droite :

Le prolongement du boulevard James-Fazy, jusqu'à l'entrée du parc Mon-Repos (projet n° 4, M. Tedeschi).

La suppression du terre-plein de la gare, suivant l'indication donnée par le jury à propos du projet n° 9.

Les créations d'utilité publique, au point de vue de l'hygiène, indiquées par M. Tedeschi (n° 4) : bains, cuisines, hôtelleries populaires, jardins, etc.

Les rectifications et élargissements plus spécialement étudiés par MM. Juvet et Garcin (n° 8), Tedeschi (n° 4) et Ody (n° 9) pour les rues des Eluves, du Cendrier, de Cornavin, J.-J. Rousseau, du Temple et de Lausanne.

La construction d'un édifice public en l'île, notamment d'un Hôtel municipal, avec motif décoratif élevé, dominant l'entrée de la rade.

Enfin, l'échaussement du quai du Seujet, comportant celui de la partie inférieure de la promenade de St-Jean, à niveau du pont de la Coulevrenière. Il résulte de la discussion qui a eu lieu, à ce propos, dans les séances du jury, que cette solution, préconisée par un certain nombre de concurrents et notamment par MM. Juvet et Garcin, serait préférable, au double point de vue de l'économie et de la facilité d'accès, à l'établissement d'un double quai proposé par M. Marschall, dans une étude, d'ailleurs très soignée, de la question délicate que soulevait l'arrangement futur de ce quartier. »

Le jury était composé de : MM. G. Brocher, J.-E. Goss, H. Junod, M. Camoletti, Alf. Cartier, secrétaire, et H. Veyrasat, rapporteur. E. I.-S.

La déformation élastique des solides, par M. A. MESSNER, Ingénieur des Ponts et Chaussées.¹

L'auteur rappelle que la théorie de l'élasticité ne permet pas de résoudre tous les problèmes relatifs à la résistance des matériaux, et qu'on est souvent conduit à sacrifier l'exactitude en recourant à des hypothèses simplificatrices, qui ne se prêtent pas toujours à la solution de tous les problèmes pratiques. Il a cherché à obtenir des données expérimentales suffisantes pour établir des formules empiriques, au moyen d'une méthode basée sur la biréfringence du verre, méthode qui permet également de contrôler les bases de la théorie de l'élasticité, de vérifier les formules qu'on en déduit et qui, dans bien des cas, peut mettre sur la voie de solutions non encore connues.

¹ Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils de France ; comptes-rendus par M. A. Mallet : Annales des Ponts et Chaussées, 4^{me} trimestre 1901.

Les phénomènes de la réfringence du verre soumis à des efforts, fournissent, en effet, un excellent procédé pour contrôler, dans un grand nombre de cas (toutes les fois que les solides à étudier sont limités à deux plans parallèles), les résultats de la théorie de l'élasticité et permettent de constituer son accord avec les faits ; ils peuvent donner la solution expérimentale des problèmes d'élasticité, que le calcul n'a pu encore aborder. On opère avec deux prismes de Nicol, des lentilles divergentes et un compensateur Babinet-Janin. Une conclusion du mémoire est que, les formules des tensions à deux dimensions étant indépendantes des coefficients d'élasticité, on peut appliquer à tous les autres corps les distributions d'efforts intérieurs trouvées dans le verre.

Nous croyons, à propos de ce mémoire, devoir rappeler le remarquable travail de notre collègue M. Léger, présenté à la Société des Ingénieurs civils en 1878 et qui a valu à son auteur le prix Nozo. Ce travail, intitulé « Transmission des forces extérieures au travers des corps solides » se termine par les considérations suivantes qu'il paraît bon de reproduire ici. « La Mécanique, ou tout au moins la Résistance des matériaux s'attarde peut-être dans des spéculations analytiques appuyées sur un trop petit nombre de faits, anciennement observés, à l'exemple des autres sciences, ses émules, il est temps d'en assurer et d'en élargir les bases, en les consolidant par l'appui d'éléments nouveaux. La polarisation nous offre un moyen précieux d'entrer plus avant dans cette observation intime de phénomènes jusqu'ici peu connus ; la nouvelle méthode expérimentale que nous recommandons, recèle les ressources les plus précieuses que nous serions heureux d'avoir fait entrevoir ».

Concours pour le nouveau collège de la Tour-de-Peilz.

Le concours ouvert par la Municipalité de la Tour-de-Peilz pour l'élaboration des plans d'un nouveau collège situé à l'angle de la place des Anciens-Fossés et de l'avenue de la Gare, qui a été fermé le 31 mai 1902, a donné les résultats suivants : 23 projets ont été présentés.

13 ont été éliminés au premier tour de préconsultation et 5 au deuxième tour.

Le Jury a retenu 5 projets et décerné trois prix et deux mentions honorables aux projets ci-dessous :

1^{er} prix de Fr. 1000 au projet devise « Ecolier dessiné », par MM. H. Meyer et R. Convers, architectes, à Lausanne.

2^e prix de Fr. 700 au projet devise « Au Soleil », par MM. H. Meyer et R. Convers, architectes, à Lausanne.

3^e prix de Fr. 500 au projet devise « Labor », par M. Baudin, architecte, à Genève.

Une mention honorable aux projets ayant pour devises « AAA » et « Con amore ».

Le Jury était composé de MM. les architectes Maillard, à Vevey ; Gust. Falconnier, à Nyon ; E. Jost, à Lausanne.

M. H. Nicod, vice-président de la Municipalité, fonctionnait comme président.

M. V. Chaudet, architecte à Vevey, assistait la Municipalité en qualité de Conseil.

Nous publierons dans un prochain numéro le rapport du Jury ainsi que la reproduction des principales planches des projets primés.